

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-072**

Espaces naturels

Programme d'animation des Grands Murcins  
2023

Spectacle « Claire Rousseau »  
programmé le 30 octobre 2023

Contrat de cession avec  
la SCOP SARL « Yes High Tech »

Certifié exécutoire	13 MARS 2023
Reçu en préfecture	07 MARS 2023
Publié	13 MARS 2023

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, notamment la compétence facultative « Espaces naturels » et plus particulièrement la préservation de l'environnement et actions de sensibilisation à l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que le spectacle « Claire Rousseau », proposé par la SCOP SARL « Yes High Tech » répond à la ligne directrice de sensibilisation à l'environnement des Grands Murcins et qu'il a donc toute sa place dans le programme d'animation ;

Considérant l'offre de spectacle de cette société ;

**DECIDE**

- D'approuver le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Claire Rousseau », conclu avec SCOP SARL « Yes High Tech », pour un montant de 431,71 € TTC ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté aux Grands Murcins le 30 octobre 2023.

Par délégation du Conseil communautaire,  
Pour le Président et par subdélégation,  
**JACQUES TRONCY**  
Vice-Président délégué aux Finances  
et aux achats publics

